

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2023

FACILITER LE PASSAGE ET L'OBTENTION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE -
(N° 947)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 95 (Rect)

présenté par
M. Houlié

à l'amendement n° 80 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 2

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Ses modalités d'application »,

les mots :

« Les conditions et les modalités d'éligibilité au compte personnel de formation de la préparation aux épreuves théoriques et pratiques de toutes les catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.